

## La Fondation CNP Assurances renforce son soutien aux étudiants au travers du « Plan d'action santé mentale 2021 » de la FAGE

La Fondation CNP Assurances poursuit son soutien à la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) dans sa lutte contre la précarité et le mal-être des étudiants au travers d'un « Plan d'action santé mentale 2021 » qui leur est dédié.

Pour apporter un soutien psychologique aux étudiants fragilisés par la crise actuelle, le conseil d'administration de la Fondation CNP Assurances a voté, en urgence, le 2 mars 2021, un soutien exceptionnel de 50 K€ à son partenaire la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) pour déployer son « Plan santé mentale 2021 ».

Depuis six ans, la Fondation CNP Assurances est engagée auprès des étudiants, avec la FAGE, pour réduire les inégalités sociales de santé. Ce partenariat co-construit avec la FAGE traduit l'engagement fort de la Fondation CNP Assurances pour accompagner les étudiants qui sont particulièrement impactés par la crise actuelle.

### Le « Plan d'action santé mentale 2021 »

Le « Plan d'action santé mentale 2021 » mis en œuvre par la FAGE, vise à répondre, immédiatement, et sur le moyen et long terme, aux besoins avérés de soutien psychologique des étudiants, via :

- La promotion de la santé mentale pour informer le public étudiant des dispositifs existants (services de santé universitaires, chèque psychologique, fil santé jeunes, « Étudiants Relais Santé », etc.)
- La poursuite du dispositif de téléconsultation psychologique<sup>1</sup>
- La réalisation d'une étude auprès des responsables d'associations étudiantes sur l'état de santé des étudiants pour une meilleure gestion de leurs risques psycho-sociaux
- L'accompagnement psychologique et la formation du personnel de la FAGE à la prévention des risques psycho-sociaux
- La formation de bénévoles de la FAGE aux premiers secours en santé mentale (PSSM).

Cette dynamique doit permettre des actions immédiates et efficaces de prévention par les pairs, avec notamment un repérage plus précis des jeunes en situation d'isolement ou présentant un syndrome dépressif.

Ce plan, opérationnel immédiatement, s'inscrit en complément des engagements soutenus historiquement par la Fondation CNP Assurances autour du bien-être et de la réduction des risques liés aux addictions, au sein des épiceries solidaires (AGORAé), et sur les campus.

---

<sup>1</sup> <https://bit.ly/Jappelleunpsy>

## À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays. CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 350 M€ en 2020.

## À propos de la Fondation CNP Assurances

Créée en 1993, la Fondation CNP Assurances est engagée en faveur de la santé publique. Son rôle ? Promouvoir, soutenir et initier toute action et tout projet d'intérêt général développé dans le champ de la santé. Devenue Fondation d'entreprise en 2011, elle s'inscrit dans le prolongement de la mission de CNP Assurances : protéger, dans la durée, les personnes et tout ce qui compte pour elles. Les actions soutenues par la Fondation d'entreprise cultivent la valeur d'ouverture qui caractérise la marque et anime les collaborateurs de CNP Assurances. Ouverture aux autres, aux personnes vulnérables, aux partenariats innovants et aux solutions utiles. La Fondation CNP Assurances a pour axes d'intervention : réduire les inégalités sociales de santé et sauver des vies. Elle est signataire de la Charte du mécénat rédigée par ADMICAL et ses adhérents et ouverte à tous acteurs du mécénat d'entreprise.

### Contacts

Florence de Montmarin	01 42 18 86 51
Tamara Bernard	01 42 18 86 19
Caroline Ceintrey	01 42 18 85 73

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez-nous sur :    

